

THÈME 2 - STRUCTURE ET MOBILITES SOCIALES

Chapitre 4 - Quels sont les caractéristiques et les facteurs de la mobilité sociale ?

Objectifs d'apprentissage :

- ⇒ Savoir distinguer la mobilité sociale intergénérationnelle des autres formes de mobilité (géographique, professionnelle).
- ⇒ Comprendre les principes de construction, les intérêts et les limites des tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale.
- ⇒ Comprendre que la mobilité observée comporte une composante structurelle (mobilité structurelle) ; comprendre que la mobilité peut aussi se mesurer de manière relative indépendamment des différences de structure entre origine et position sociales (fluidité sociale) et qu'une société plus mobile n'est pas nécessairement une société plus fluide.
- ⇒ À partir de la lecture des tables de mobilité, être capable de mettre en évidence des situations de mobilité ascendante, de reproduction sociale et de déclassement, et de retrouver les spécificités de la mobilité sociale des hommes et de celles des femmes.
- ⇒ Comprendre comment l'évolution de la structure socioprofessionnelle, les niveaux de formation, et les ressources et configurations familiales contribuent à expliquer la mobilité sociale

Notions à connaître :

Mobilité sociale (intergénérationnelle), Mobilité géographique, Mobilité intragénérationnelle (Mobilité professionnelle), Mobilité observée, Mobilité structurelle, Fluidité sociale, Reproduction sociale, Déclassement, Structure socio-professionnelle, Configurations familiales, Ressources familiales

Savoir-faire :

- Proportions, pourcentages de répartition (y compris leur utilisation pour transformer une table de mobilité en tables de destinée et de recrutement)
- Tableau à double entrée

Problématique:

Comment peut-on expliquer les déplacements dans la hiérarchie sociale, ou au contraire les phénomènes de reproduction de la position sociale héritée de la génération précédente ?

Plan du cours :

I- Comment mesurer la mobilité sociale (intergénérationnelle) ?

- A. Les tables de mobilité : un outil pour mesurer la mobilité sociale intergénérationnelle, qui présente des limites
- B. Mesurer vraiment la mobilité sociale : de la mobilité observée à la fluidité sociale

II- Comment a évolué la mobilité sociale en France ?

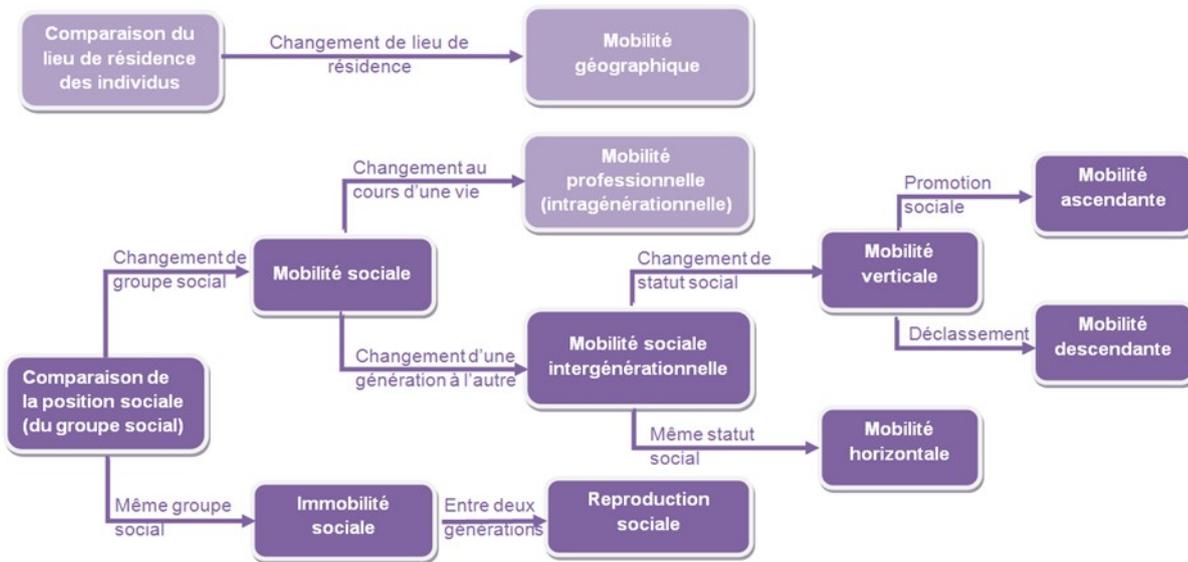
- A. Assiste-t-on plutôt à de la mobilité sociale ou à de la reproduction sociale ?
- B. La mobilité sociale des femmes diffère-t-elle de celle des hommes ?

III- Comment expliquer la mobilité et la reproduction sociale ?

- A. Les évolutions de la structure professionnelle expliquent la mobilité
- B. Les ressources et les configurations familiales expliquent la reproduction et la mobilité sociale
- C. Les niveaux de formation permettent également d'expliquer la mobilité sociale

Introduction : L'importance de l'analyse de la mobilité sociale dans une société démocratique

Document 1. Les différentes formes de mobilités



Exercice : Identifiez les cas de mobilité

	Mobilité géographique	Mobilité professionnelle	Mobilité intergénérationnelle	Mobilité horizontale	Mobilité verticale	Mobilité ascendante	Mobilité descendante
Une femme active connaît une promotion dans son entreprise et elle doit déménager de Province à Paris							
Une fille d'ouvrière devient caissière							
Un homme actif décroche son premier CDI dans l'informatique après y avoir longtemps travaillé en intérim							
Suite à un licenciement économique, un actif de 45 ans, directeur d'agence bancaire, est contraint d'accepter un emploi de vigile dans un supermarché							
Un fils d'employé devient professeur							
Un fils de professeur devient professeur							

Par une croix, indiquez quel(s) type(s) de mobilité les exemples suivants illustrent

I – Comment mesurer la mobilité sociale (intergénérationnelle) ?

A. Les tables de mobilité : un outil pour mesurer la mobilité sociale intergénérationnelle qui présente des limites

1. Construction et analyse des tables de mobilité brute

Document 2. La construction des tables de mobilité à partir d'enquêtes

En France, l'INSEE collecte les données de mobilité sociale dans l'enquête sur l'Emploi depuis 1953 et dans l'enquête Formation et qualification professionnelle (FQP) depuis 1970. Ces enquêtes interrogent un échantillon représentatif de fils en âge de travailler. Les individus n'ont pas la même profession toute leur vie mais on ne considère qu'une et une seule profession par individu. Par convention, on collecte la profession du fils au moment de l'enquête et celle du père au moment où le fils terminait ses études. Ce sont les fils qui répondent au questionnaire à propos de la profession de leur père. Donc, par construction, le nombre de pères est égal au nombre de fils. Dans le cas hypothétique où deux frères seraient tirés dans l'échantillon, ils auraient deux « pères » statistiques différents, qui peuvent avoir des professions différentes puisque leur père commun n'occupait pas nécessairement le même emploi au moment où chacun d'entre eux terminait ses études. Ainsi, par construction, on ne mesure que la mobilité sociale intergénérationnelle et on ne tient pas compte de la mobilité intragénérationnelle. De plus, pour éviter des distorsions liées à l'âge dans la mesure de la mobilité, les enquêtes FQP interrogent des personnes de 40 à 59 ans parce que passé 40 ans la mobilité professionnelle est plus faible. Prenons l'exemple d'un fils d'artisan qui est ouvrier à 20 ans, il semble alors en démotivation sociale. Mais à 35 ans, il devient chef d'entreprise ; il est alors en promotion sociale.

Une table de mobilité présente de manière synthétique les effectifs de l'enquête dans un tableau à double-entrée avec en ligne les positions sociales (en pratique les catégories socioprofessionnelles des enfants) et en colonne les origines sociales (en pratique les catégories socioprofessionnelles des parents). C'est la convention la plus largement adoptée mais certains travaux inversent les lignes et les colonnes.

Source : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/SES/99/6/mobilite_sociale_212996.pdf

Document 3. Table de mobilité brute en France, en 2015

PCS du fils	PCS du père						
	Agriculteur	ACCE	CPIS	PI	Employé	Ouvrier	Ensemble
Agriculteur	186 789	8 064	3 416	5 595	3 927	14 321	222 112
ACCE	63 283	211 923	91 406	87 775	52 753	223 337	730 478
CPIS	75 129	234 460	448 411	297 077	130 882	293 794	1 479 754
PI	97 911	195 775	210 214	297 277	166 401	604 514	1 572 091
Employé	50 205	77 166	80 024	112 239	101 472	316 900	738 006
Ouvrier	227 865	215 034	96 984	197 051	201 302	1 231 395	2 169 630
Ensemble	701 181	942 422	930 454	997 015	656 736	2 684 262	6 912 070

Champ : Hommes âgés de 40 à 59 ans ayant déjà exercé une activité professionnelle

Source : INSEE, Enquête Emploi 2015

Q1. Faites une phrase indiquant le sens de chacune des données surlignées.

Q2. Combien y avait-il d'hommes âgés de 40 à 59 ans cadres en 2015 ?

Q3. Combien y avait-il de fils de cadres âgés de 40 à 59 ans en 2015 en France ?

Q4. Combien de fils de cadres âgés de 40 à 59 ans en 2015 sont devenus cadres ?

Q5. Combien de fils de cadres âgés de 40 à 59 ans en 2015 sont devenus ouvriers ?

Q6. Selon vous, quelles PCS peuvent être assimilées :

Aux classes supérieures ?

Aux classes moyennes ?

Aux classes populaires ?

Q7. A partir de vos réponses à la question 6, donnez deux exemples de cas de mobilité ascendante et deux exemples de cas de mobilité descendante.

Q8. Identifiez sur la table de mobilité les hommes qui n'ont pas connu de mobilité sociale par rapport à leurs pères (surlignez les données).

Q9. Calculez le poids/ la part de la diagonale dans le total (% de répartition). Que signifie votre résultat ?

Q10. Calculez par déduction, le poids de la mobilité sociale totale (%) qu'on appelle aussi mobilité observée.

2. La table de recrutement : d'où viennent les cadres, les ouvriers, etc. ?

Document 4. Table de recrutement : que faisaient les pères des actifs aujourd'hui au même âge ?

PCS du fils	PCS du père						
	Agriculteur	ACCE	CPIS	PI	Employé	Ouvrier	Ensemble
Agriculteur	84,1	3,6	1,5	2,5	1,8	6,4	100,0
ACCE	8,7	29,0	12,5	12,0	7,2	30,6	100,0
CPIS	5,1	15,8	30,3	20,1	8,8	19,9	100,0
PI	6,2	12,5	13,4	18,9	10,6	38,5	100,0
Employé	6,8	10,5	10,8	15,2	13,7	42,9	100,0
Ouvrier	10,5	9,9	4,5	9,1	9,3		100,0
Ensemble	10,1	13,6	13,5	14,4	9,5	38,8	100,0

Champ : Hommes âgés de 40 à 59 ans ayant déjà exercé une activité professionnelle
 Source : INSEE, Enquête Emploi 2015, fichiers détails (variables utilisées : SEXE, AGE5, CSER, CSPP)

Q1. Faites une phrase avec les données surlignées.

Q2. A partir de la table de mobilité brute, indiquez le calcul qui a permis de trouver le chiffre 84.1 (ligne agriculteur).

Q3. Que signifie la donnée « 10,1 » dans la colonne agriculteurs exploitants ?

Q4. A partir de la table brute, calculez la part des ouvriers âgés de 40 à 59 ans qui avaient un père qui était lui-même ouvrier au même âge. Complétez la table des recrutements avec cette donnée.

Q5. Quelles sont les deux PCS qui recrutent le plus leurs propres fils ? Quelles sont les deux PCS qui recrutent le plus en dehors ?

3. La table de destinée : que deviennent les fils de cadres, d'ouvriers, etc. ?

Document 5. Table de destinée : que font les fils aujourd'hui par rapport à leur père ?

PCS du fils	PCS du père						
	Agriculteur	ACCE	CPIS	PI	Employé	Ouvrier	Ensemble
Agriculteur	26,6	0,9	0,4	0,6	0,6	0,5	3,2
ACCE	9,0	22,5	9,8	8,8	8,0	8,3	10,6
CPIS	10,7	24,9	48,2	29,8	19,9	10,9	21,4
PI	14,0	20,8	22,6	29,8	25,3	22,5	22,7
Employé	7,2	8,2	8,6	11,3	15,5	11,8	10,7
Ouvrier	32,5	22,8	10,4	19,8	30,7	45,9	31,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : Hommes âgés de 40 à 59 ans ayant déjà exercé une activité professionnelle
 Source : INSEE, Enquête Emploi 2015, fichiers détails (variables utilisées : SEXE, AGE5, CSER, CSPP)

Q1. Faites une phrase avec chacune des données surlignées.

Q2. En vous appuyant sur la table de mobilité brute, indiquez le calcul pour trouver le chiffre 26.

Q3. Que signifie la donnée « 3,2 » dans la ligne agriculteurs exploitants ?

Q4. Les fils d'ouvriers connaissent-ils une forte mobilité sociale ascendante ?

Q5. Quels sont les 2 groupes socio-professionnels où la mobilité sociale des fils est la plus forte ? Et les 2 où elle est la plus faible ?

Q6. Pourquoi peut-on dire que les fils d'Ouvriers ou d'Employés ont plus d'opportunités de mobilité sociale ascendante que les fils de Cadres ?

Q7. Sur les fils d'Ouvriers mobiles, combien sont en ascension et en déclassement social ?

4. Les tables de mobilité présentent des limites

Document 6a. Une mesure reposant sur des conventions statistiques

Les statisticiens comparent le plus souvent la situation des hommes d'un âge donné à celle de leurs pères au même âge. L'Insee par exemple considérait habituellement les hommes de 40 à 59 ans mais a opté pour les 30-59 ans dans sa dernière étude qui porte sur l'année 2014.

La construction de cet indicateur pose trois questions:

- Pourquoi cette tranche d'âge ? Si l'on intègre des personnes trop jeunes, on prend le risque que leur position sociale ne soit pas stabilisée, et donc de sous-estimer leur mobilité. Ce choix a un impact important. Les 30-59 ans en 2014 sont nés entre 1955 et 1984. Les données mesurent donc une moyenne qui regroupe des générations très différentes. Elle ne dit rien de ce qui se passe pour les générations récentes. L'indicateur de mobilité sociale est donc un indicateur structurel qui ne permet que de décrire des évolutions de très long terme.
- Pourquoi les pères ? Ce choix est lié à deux facteurs. Le premier est lié au taux d'activité des femmes, qui a été très nettement inférieur à celui des hommes. Dans la génération des parents des personnes âgées de 30 à 59 ans, on a encore beaucoup de femmes inactives. Le second est lié au statut social du ménage. Faute d'élaborer un indice réalisant une moyenne du statut des deux parents, on définit celui-ci par la position la plus élevée dans l'échelle sociale. Du fait des inégalités entre les sexes, c'est dans l'immense majorité des cas celle du père.
- Pourquoi les fils ? Ce choix est lié à l'élévation du taux d'activité féminin, qui rend difficile la comparaison entre mères et filles. Si l'on observait la position sociale des filles par rapport à leur mère, on aurait une explosion de la mobilité sociale, mais on mesurerait alors surtout l'évolution de la place des femmes dans le monde du travail.

«Comprendre la mobilité sociale», Centre d'Observation de la Société, 21 août 2017.

Q1. Quelles sont les conventions sur lesquelles repose la construction des tables ?

Q2. Pourquoi ne s'intéresser qu'aux pères pour mesurer la mobilité sociale des enfants ? Les raisons sont-elles toujours valables ?

Document 6b. Une mesure de la mobilité pas si évidente

L'interprétation [des tables de mobilité] est parfois délicate et leur intérêt pour la connaissance de la mobilité sociale reste limité, notamment en raison de leur échelle d'observation :

- La signification sociale du passage d'un groupe à un autre n'est pas toujours déterminée, car les PCS ne sont pas entièrement hiérarchisées sur une échelle verticale. Ainsi, le passage de la catégorie ouvrier à celle d'employé doit-il être interprété comme une relative ascension sociale ou une mobilité horizontale ? Comment situer la catégorie « artisans, commerçants, chefs d'entreprise », très hétérogène, dans la hiérarchie sociale ?
- Les tables de mobilité agrégées¹ tendent à surestimer l'immobilité sociale du fait de leur échelle de construction. Elles ne permettent pas de saisir certaines formes de mobilité à l'intérieur des catégories agrégées, telles que le passage de la catégorie ouvrier

non qualifié à celle d'ouvrier qualifié, ou de contremaître à technicien au sein des professions intermédiaires. Or les « petits » déplacements sont statistiquement beaucoup plus fréquents que les grands déplacements entre des catégories socialement éloignées.

- Plus généralement, la « mobilité objective » appréhendée à partir des statistiques peut difficilement être confrontée à la « mobilité subjective » ressentie par les individus, qui est sensible à la fois aux trajectoires individuelles et familiales et à l'évolution du statut et des conditions de vie attachés aux catégories professionnelles.

¹ Les tables de mobilité agrégées s'appuient sur les huit principales PCS. Elles ne mesurent donc pas les mobilités à l'intérieur des PCS. Par exemple, au sein de la PCS cadres et professions intellectuelles supérieures, il peut exister de la mobilité entre les professions libérales et assimilées et les cadres d'entreprise.

Cédric Lagrée et Anne Châteauneuf-Malclès,

« La mobilité intergénérationnelle des actifs au début des années 2010 », SES-ENS, 24 novembre 2016.

Q1. Expliquez la phrase soulignée.

Q2. Quel serait l'effet de la fusion des catégories ouvriers et employés sur la mobilité ?

Q3. Quelle est la différence entre « mobilité objective » et mobilité subjective ?

B. Mesurer vraiment la mobilité : de la mobilité observée à la fluidité sociale

Document 7. La mobilité observée, mobilité nette et la fluidité sociale

Dans l'histoire de la mesure de la mobilité sociale, l'opposition entre mobilité nette et mobilité structurelle a longtemps constitué la colonne vertébrale des analyses. Dans les sociétés occidentales profondément bouleversées par la « révolution invisible » des Trente Glorieuses, il s'agissait de prendre en compte les effets de la transformation d'une structure sociale « aspirée par le haut », pour expliquer l'augmentation de la mobilité sociale [...], la tertiarisation de l'économie se traduisant par une forte diffusion du salariat moyen et supérieur au sein de la population active. L'intérêt du concept de « mobilité nette » est d'attirer l'attention sur le fait que la mobilité sociale peut fortement progresser dans une société, sans que les mécanismes profonds régissant la distribution des places ne soit modifiés : si l'augmentation de la mobilité sociale s'explique uniquement par les transformations de la structure sociale, alors le régime de mobilité de la société demeure, dans le fond, inchangé.

Cette notion de régime de mobilité devient centrale dès les années 1970 avec l'apparition du concept de « fluidité sociale ». [...] L'idée est que pour comparer les régimes de mobilité sociale de différents pays ou d'un même pays à différents moments de son histoire, il faut corriger la mobilité observée des variations des marges de mobilité, c'est-à-dire des variations du poids des différentes catégories sociales dans la population.

Camille Peugny, Idées économiques et sociales, n°175, mars 2014.

Document 8. L'évolution des rapports des chances relatives ou odds ratio

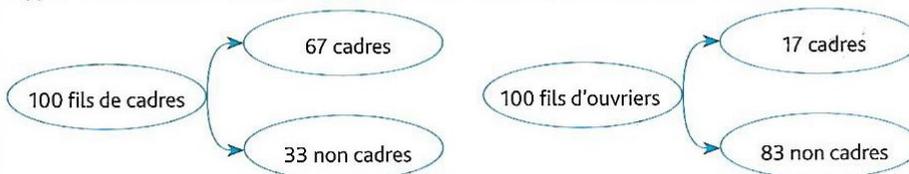
	1977	1993	2003	2012
Rapport de chances de devenir ouvrier pour un fils d'ouvrier relativement à un fils de cadre	17,2	12,3	8,8	9,9
Rapport de chances de devenir cadre pour un fils de cadre relativement à un fils d'ouvrier	20,1	10,9	9,8	10,0

Lecture : en 1977, un fils d'ouvrier avait 17,2 fois plus de chances de devenir ouvrier qu'un fils de cadre.

Champ : hommes de 40 à 59 ans actifs ou anciens actifs en France métropolitaine.

Source : enquêtes Formation et qualification professionnelle (FQP), sauf 2012 (enquête Emploi).

Le **rapport des chances relatives** ou **odds ratio** est un indicateur qui mesure la force du lien entre l'origine et la position sociale, indépendamment de la taille des groupes socioprofessionnels. Plus le rapport des chances relatives est éloigné de 1 et plus les inégalités sont fortes. Prenons un exemple.



Le rapport des chances relatives de devenir cadre pour un fils de cadre relativement à un fils d'ouvrier

est $\frac{67/33}{17/83} \approx \frac{2}{1} = 2 \times 5 = 10$. Cela signifie qu'un fils de cadre a 10 fois plus de chances de devenir cadre qu'un fils d'ouvrier.

Q1. Faites une phrase exprimant le sens des données entourées.

Q2. Dans la table de mobilité adéquate, retrouvez, pour l'année 2015 :

- la part des fils de cadres qui sont devenus cadres ;
- la part des fils de cadres qui ne sont pas devenus cadres ;
- la part des fils d'ouvriers devenus cadres ;
- la part des fils d'ouvriers qui ne sont pas devenus cadres.

Q3. Calculez le odds-ratio, comparant les chances de devenir cadres pour les fils de cadres et les fils d'ouvrier. Faites une phrase avec votre résultat.

Q4. En procédant de la même manière, calculez le odds-ratio comparant les chances de devenir ouvriers pour les fils d'ouvriers et les fils de cadres.

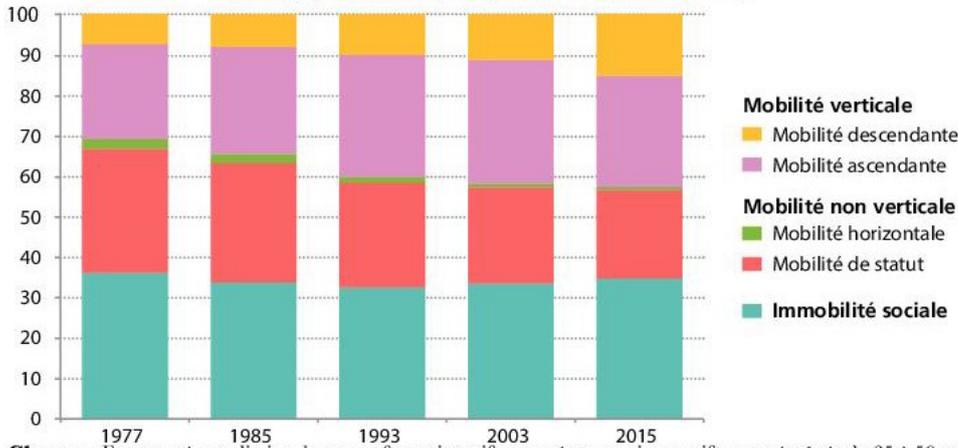
Q5. L'égalité des chances a-t-elle progressé en France ?

II- Comment a évolué la mobilité sociale en France ?

A. Assiste-t-on plutôt à de la mobilité sociale ou à de la reproduction sociale ?

Document 9. La mobilité observée décomposée

Décomposition de la mobilité sociale observée des hommes par rapport à leur père, de 1977 à 2015 (en %)



Champ : France métropolitaine, hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Marc Collet et Émilie Pénicaut, « En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable », *Insee Première*, n° 1739, février 2019.

Q1. Lisez les données de l'année 1977.

Q2. Calculez la part totale des mobiles en 2015 et faites une phrase avec la donnée trouvée.

Q3. Comment la mobilité a-t-elle évolué entre 1977 et 2015. Dégagez deux grands constats et sélectionnez quelques données pertinentes pour illustrer votre propos.

Document 10. La mobilité sociale est-elle en panne ?

Au début des années 1980, 83 % des fils d'ouvriers et employés sortis de l'école depuis 5 à 8 ans devenaient eux-mêmes ouvriers ou employés. Aujourd'hui, la proportion est de 73 %. Cette diminution de 10 points est évidemment positive mais appelle néanmoins plusieurs commentaires. D'abord, près des trois quarts des enfants des classes populaires qui demeurent dans la même position sociale, c'est tout de même beaucoup. Ensuite,

l'évolution de la mobilité doit être mise en rapport avec l'élévation du niveau d'éducation : les enfants d'ouvriers et d'employés sont beaucoup mieux formés aujourd'hui qu'hier et font des scolarités moyennes significativement plus longues de sorte que le « gain » obtenu semble bien modeste. Enfin, en même temps, la probabilité des enfants de cadres de devenir cadres eux-mêmes a augmenté, passant de 33 à 40 %. Au total donc, la

mobilité sociale ne progresse plus réellement pour les générations nées à partir des années 1960, contrairement aux précédentes.

Entretien avec Camille PEUGNY, propos recueillis par Louis MAURIN, pour l'*Observatoire des inégalités*, 11 avril 2013.

Évolution en % de la part des trajectoires intergénérationnelles (1983-2003)

	1983	1988	1993	1998	2003
Immobilisés	43,7	42,3	40,4	40,0	39,4
Ascendants	37,7	38,2	39,5	38,6	38,7
Descendants	18,6	19,5	20,1	21,5	21,9
Ratio ascendants/descendants	2,02	1,96	1,96	1,79	1,77

Champ : hommes et femmes âgés de 30 à 59 ans.

Source : enquêtes Emploi 1983-2003, in *Économie et Statistique*, n° 410, 2007.

B. La mobilité sociale des femmes diffère-t-elle de celle des hommes ?

Document 11. Une mobilité structurelle différenciée

Part de la mobilité structurelle des hommes et des femmes

(en % de la mobilité observée)	1977	1985	1993	2003	2015
Hommes	40	36	33	33	24
Femmes	43	43	44	41	35

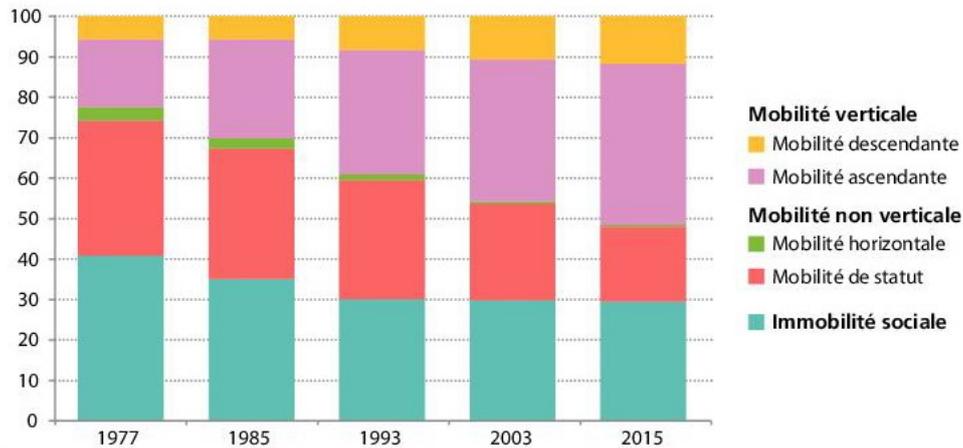
Note : la mobilité des hommes est mesurée par rapport à la position de leur père, celle des femmes est mesurée par rapport à celle de leur mère.

Champ : France métropolitaine. Hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête ; femmes françaises actives occupées ou anciennes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Marc Collet et Émilie Pénicaud, « En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable », *Insee Première*, n° 1739, février 2019.

Document 12a. Mobilité des femmes par rapport à leurs mères

Décomposition de la mobilité sociale observée des femmes par rapport à leur mère, de 1977 à 2015 (en %)



Champ : France métropolitaine, femmes françaises actives occupées ou anciennes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, *Enquêtes Formation et qualification professionnelle* 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

Document 12b. Tables de destinée des femmes et des hommes par rapport à leur père

(en %)		Catégorie socioprofessionnelle des filles						Ensemble
		Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers	
Catégorie socio-professionnelle du père	Agriculteurs exploitants	6,3	3,3	11,7	19,7	45,0	14,0	100,0
	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,5	7,9	16,1	27,7	39,3	8,6	100,0
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,5	3,5	34,1	36,0	23,4	2,7	100,0
	Professions intermédiaires	0,6	3,2	20,2	33,8	37,5	4,8	100,0
	Employés et ouvriers qualifiés	0,2	2,4	9,9	26,2	52,9	8,4	100,0
	Employés et ouvriers non qualifiés	0,6	3,6	5,3	19,8	53,7	17,0	100,0
	Ensemble	1,0	4,0	13,9	25,8	44,4	11,0	100,0

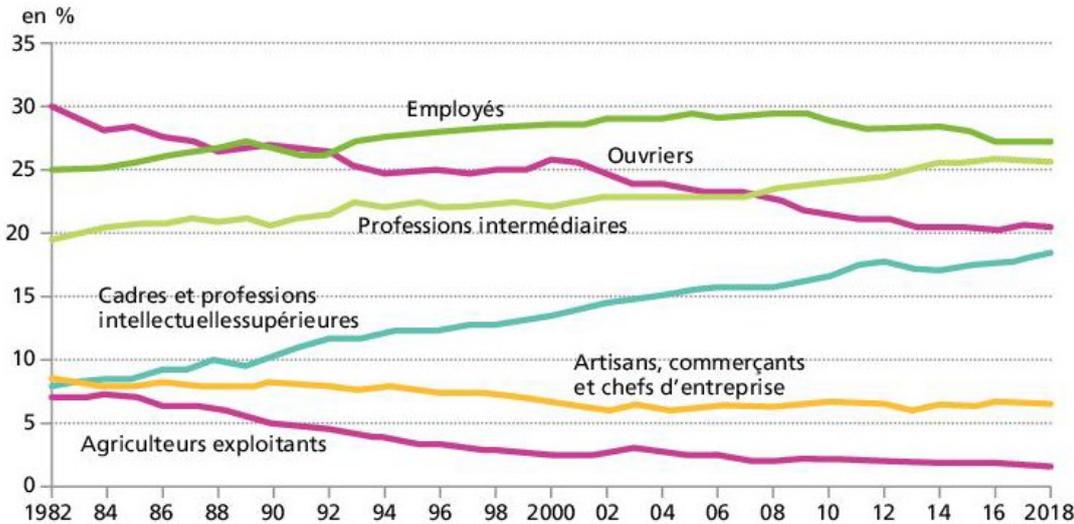
Champ : France métropolitaine, femmes âgées de 30 à 59 ans qui travaillent ou ont déjà travaillé à la date de l'enquête.

Source : Insee, enquête FQP, 2014-2015.

III- Comment expliquer la mobilité et la reproduction sociale ?

A. Les évolutions de la structure professionnelle expliquent la mobilité sociale

Document 13. L'évolution de la part des PCS parmi les personnes en emploi en France



Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi, 2019.

Entraînement à l'EC 2

1. Caractérisez à l'aide d'un calcul l'évolution de la catégorie Cadres et Professions intellectuelles supérieures entre 1982 et 2018
2. Montrez que les évolutions de la structure socio-professionnelle a permis de la mobilité ascendante.

B. Les ressources et les configurations familiales expliquent également la mobilité sociale

Document 14a L'impact des ressources économiques inégales selon la catégorie sociale et la configuration familiale

En 2014, les ménages de parents d'un jeune âgé de 18 à 24 ans déclarent l'aider dans huit cas sur dix, à hauteur de 3 670 euros en moyenne par an. Cela représente un effort global de 8 % du total de leurs revenus disponibles. L'effort des parents, tel qu'ils le déclarent, est le plus important (15 %) lorsque le jeune est un étudiant qui dispose d'un logement autonome mais revient régulièrement chez ses parents (semi-cohabitant). Il est à l'inverse le moins élevé (3 %) lorsque le jeune est cohabitant en emploi.

En valeur absolue, le montant de l'aide et des dépenses pour le jeune adulte augmente avec le niveau de vie des parents. Il est cinq fois plus élevé pour les 10 % des ménages de parents les plus aisés que pour les 10 % les plus modestes (7 050 euros,

contre 1 310). [...] Même à revenu constant, il est plus élevé [...] pour les ménages de parents cadres, signe de stratégies de reproduction sociale.

Le fait que les parents du jeune adulte soient séparés ou aient d'autres enfants à charge a aussi un effet sur l'aide. Les ménages de parents séparés [...] aident leur enfant pour des montants moins élevés (- 30 % pour les mères séparées), toutes choses égales par ailleurs. D'autre part, un nombre d'enfants plus élevé réduit la fréquence des aides comme l'effort des parents pour chaque jeune.

Sébastien Grobon, « Combien coûte un jeune adulte à ses parents ? », *Les Revenus et le patrimoine des ménages* (Insee), 2018.

Document 14b. Les effets complexes de la taille de la fratrie sur la réussite scolaire et sociale

Indépendamment du statut social et du niveau d'éducation des parents, [...] plus la fratrie est de grande taille, moins le niveau de diplôme des enfants sera élevé. [...] La proportion d'enfants diplômés du supérieur (bac + 2 et au-delà) est de 47,5 % pour les fratries avec 1 ou 2 enfants, 40,2 % avec 3 enfants, 34,7 % avec 4 enfants, et seulement 11,7 % pour les familles comprenant au moins 5 enfants. Une explication possible [...] est que les parents ne sont pas en mesure de consacrer autant de ressources à leurs enfants lorsque ces derniers sont nombreux.

Si l'effet que peut exercer le rang dans la fratrie apparaît moins prononcé, les données suggèrent néanmoins qu'il existe un avantage [...] pour les premiers-nés. [...] Pour les fratries de taille 3, il y a davantage de diplômés au-delà du niveau bac + 2 pour les aînés (27,9 %), et les benjamins (25,8 %) en comparaison avec les cadets (24,8 %).

François-Charles Wolff, « L'influence du rang dans la fratrie sur le niveau d'éducation », *Informations sociales*, n° 173, 2012.

Dans *La France des Belhoumi* (2018), Stéphane Beaud explique notamment comment la réussite scolaire et sociale des deux sœurs aînées d'une famille d'origine algérienne de huit enfants a servi de modèle et de soutien à leurs sœurs cadettes, dont elles suivaient étroitement la scolarité.



C. Les niveaux de formation permettent également d'expliquer la mobilité sociale

Document 15a. L'inflation des diplômes

La problématique de « l'inflation scolaire », pour reprendre le titre de l'ouvrage de Marie Duru-Bellat, nous renvoie directement [au] déclassement scolaire, défini comme le phénomène de la dévalorisation des diplômes. Louis Chauvel considère que les jeunes adultes diplômés des classes moyennes sont en première ligne de cette tendance lourde, depuis les années 1980, dans la société française. Un tel déclassement peut prendre deux visages pour un individu: accéder à une position sociale inférieure à celle de ses parents, tout en disposant d'un niveau de diplôme équivalent voire supérieur (paradoxe d'Anderson), et/ou occuper un emploi correspondant à un niveau de qualification inférieur à celui auquel le titre scolaire peut prétendre (déclassement professionnel). La dévalorisation sociale du diplôme est inévitable, ce qu'il lustré l'auteur à propos, en particulier, du titre du baccalauréat, naguère le « ticket d'entrée dans les classes moyennes intermédiaires », dont le « cours du titre » s'est littéralement effondré.

Yves Besançon, & Note de lecture. La spirale du déclassement. Essais sur la société des illusions, Louis Chauvel, 2016, Idées économiques et sociales, n° 187, 2017, © Canopé

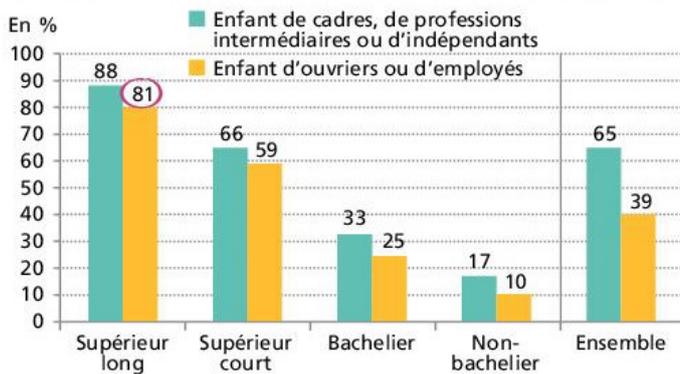
1. En 1962, Charles Anderson a montré qu'aux États-Unis la position sociale d'un individu était le plus souvent la même que celle de son père, que son niveau de diplôme soit équivalent, inférieur ou supérieur au sien.

Q1. Quels sont les deux risques de déclassement que subissent les jeunes diplômés aujourd'hui ?

Q2. Pourquoi parle-t-on, à propos du moindre rendement social des diplômés aujourd'hui, d'une « inflation des diplômes » ?

Document 15b. Les différences de rendements des diplômes selon le sexe et l'origine sociale

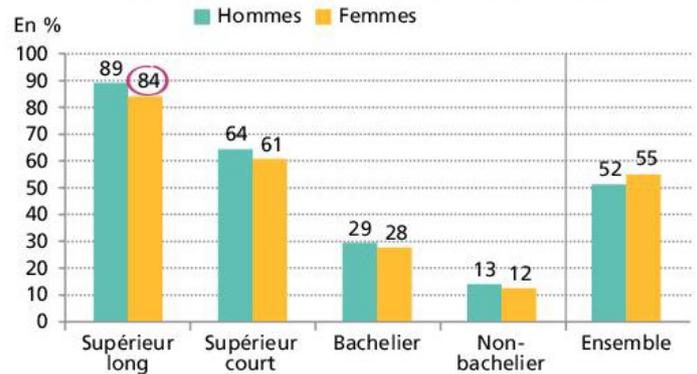
Part de jeunes ayant un emploi de cadre, de profession intermédiaire ou d'indépendant en 2016, selon le diplôme et l'origine sociale (en %)



Lecture : en 2016, 25 % des enfants d'employés ou d'ouvriers qui sont sortis du système scolaire depuis 1 à 10 ans avec un baccalauréat sont cadres, professions intermédiaires ou indépendants.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte. Individus se déclarant en emploi et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 10 ans.

Part de jeunes ayant un emploi de cadre, de profession intermédiaire ou d'indépendant en 2016, selon le diplôme et le sexe (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte. Individus se déclarant en emploi et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 10 ans.

Source : MEN-DEPP, L'état de l'école, 2017.

Entraînement à l'EC 2

1. Comparez, à l'aide d'un calcul, la proportion des jeunes devenus cadres et diplômés du supérieur long, selon leur origine sociale.
2. Montrez que le diplôme permet l'accès à une position sociale mais qu'il existe des différences de rendements de ces diplômes.

Epreuve composée - Partie 1

- ⇒ Vous présenterez deux limites des tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale.
- ⇒ Distinguez la mobilité sociale intergénérationnelle de la mobilité sociale professionnelle.
- ⇒ Vous montrerez, à partir d'un exemple, comment les configurations familiales contribuent à expliquer la mobilité sociale
- ⇒ Distinguez, à partir d'un exemple, la mobilité observée de la fluidité sociale.
- ⇒ Montrez qu'une partie de la mobilité sociale peut s'expliquer par l'évolution de la structure socio-professionnelle.
- ⇒ Montrez que la mobilité féminine diffère de la mobilité masculine.
- ⇒ Montrez que les stratégies familiales peuvent permettre la mobilité et la reproduction sociale.

Epreuve composée - Partie 2

Décomposition de la mobilité sociale observée entre 1977 et 2015 pour les femmes et les hommes par rapport à leur père (en %)

	1977		1985		1993		2003		2015	
	Femmes	Hommes								
Immobilité sociale	36,0	36,2	34,0	33,8	31,5	32,6	30,2	33,6	29,9	34,8
Mobilité non verticale	33,7	33,2	30,6	31,9	28,6	27,4	25,6	24,7	23,3	22,6
Mobilité verticale										
Mobilité ascendante	12,7	23,5	15,7	26,6	19,0	30,3	21,0	30,8	21,8	27,6
Mobilité descendante	17,6	7,2	19,6	7,7	20,9	9,7	23,2	10,9	25,0	15,0

Source : INSEE, « La mobilité sociale des femmes et des hommes : évolutions entre 1977 et 2015 », *France, portrait social*, édition 2019.

Questions :

1. Comparez la mobilité observée des femmes et des hommes par rapport à leur père pour l'année 2015. (2 points)
2. À l'aide du document et de vos connaissances, présentez deux facteurs permettant d'expliquer l'évolution des situations de déclassement. (4 points)

Epreuve composée - Partie 3

- ⇒ Vous montrerez que les ressources et les configurations familiales jouent un rôle dans la mobilité sociale.
- ⇒ Vous montrerez les effets de l'évolution de la structure socioprofessionnelles sur la mobilité sociale.
- ⇒ Vous montrerez que les niveaux de diplôme jouent un rôle dans la mobilité sociale

Dissertation

- ⇒ Quels sont les facteurs explicatifs de la mobilité sociale ?
- ⇒ L'évolution de la structure socioprofessionnelle suffit-elle à expliquer la mobilité sociale ?